

Image not found or type unknown



Exonération de TF pour bureaux transformés en logements à Paris

Par **Legris Baptiste**, le **22/12/2017** à **17:57**

Bonjour à tous,

Je viens de tombe sur cet article :

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1602990/exoneration-de-taxe-fonciere-pour-les-bureaux-transformes-en-logements-a-paris

Questions : est-ce que cette loi ne concerne que Paris Intramuros? La ville de Saint-Mandé, aux portes de Paris est-elle concernée ?

Merci par avance pour vos réponses.

Très bon Noël à tous

Baptiste